

Le quartier de l'Etang certifié site 2000 watts

Anne-Marie
Loeillet

Directrice générale,
PCM Opérateur urbain



Le quartier de l'Etang à Vernier deviendra un quartier durable à l'horizon de 2020. A proximité de l'autoroute, des voies de chemin de fer, des réserves stratégiques de pétrole dangereuses, il n'avait pas les prérequis a priori pour devenir un exemple de réaffectation de friche industrielle au service de la transition énergétique.

Le quartier de l'Etang est un projet de mobilisation de lieux urbains délaissés au profit d'un nouveau quartier alternatif, qui permettra d'accueillir commerces, équipements et infrastructures publics, services, activités et logements autour d'espaces publics de qualité. Un «quartier de ville», ultra-connecté, au centre d'un réseau de transports performants, qui constitue une ressource précieuse. D'abord pour l'Etat, garant du respect

d'une territorialisation raisonnée d'opérations de production de logements. Ensuite, pour la Ville de Vernier, à travers un grand projet de requalification et d'aménagement urbain venant renforcer ses équipements. Enfin, pour le promoteur-constructeur, en démontrant sa capacité à co-développer un projet urbain complexe, dans le cadre d'une concertation réussie entre entités publiques et privées, qui a permis de ne pas rencontrer d'opposition aux différentes étapes du projet.

Le quartier de l'Etang a reçu le certificat site 2000 watts le 17 octobre dernier. Pourquoi un tel certificat? Il constitue une distinction accordée à des zones d'habitats pouvant attester qu'elles exploitent, dans un esprit durable, les ressources pour construire des bâtiments, les exploiter et les rénover, ainsi que pour mettre en œuvre la mobilité résultant de cette exploitation. La distinction est remise par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et l'Association Cité de l'énergie. Le certificat «site 2000 watts en cours de dévelop-

pement» est décerné aux quartiers en construction. Dès qu'un projet est réalisé de manière à ce que plus de 50% de sa surface à bâtir soit occupée par de nouvelles constructions, le site peut demander une nouvelle certification en tant que «site 2000 watts en exploitation». Ce sont des valeurs d'exploitation dûment établies qui permettent de fournir les preuves requises. Le certificat a été conçu dans le cadre du programme SuisseEnergie de la Confédération. L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) favorise ainsi la mise en œuvre d'une politique nationale de l'énergie dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Grâce au programme SuisseEnergie pour les communes, l'OFEN apporte son soutien de manière ciblée au niveau communal.

* Association des promoteurs
et constructeurs de Genève

www.apcg.ch

